

Le 8 juillet 2024

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 8 juillet 2024 à 19 h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillères et conseillers: Tanya Garrick Rhicard, Rose Lawlor, Laurent Marchal, Marcus Flynn et Robert Young tous formant quorum sous la présidence du maire.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Blinn.

ABSENCE

La conseillère Laurie-Ann Foucrault

24-07-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

24-07-02

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée Régulière, tenue le 3 juin 2024, soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne questionne les membres du conseil.

24-07-03

COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉS EN JUILLET 2024

Total des salaires : \$ 16 808.79

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

5879	Receveur Générale	Retenue Fédérale	5 559.75
5880	Ministre du Revenu du Québec	Retenue Provinciale	15 453.25
5881*	André Paris Inc.	Fauchage / 1 ^e coupe	1 411.89
5882*	Atelier et Découpage Bourgea 2014 inc.	S.I. Camion # 951	812.65
5883	Avizo Experts – conseils	T.E.U -juin	2 013.84
5884*	Beverly Barnes	S.E.S.A. / t-shirts graphiques	782.00
5885*	Peter Beaucage	Gazons juin & nivelage terrain de balle	1 769.80
5886	Bell Canada		587.56
5887*	BMR Express	Emb. / garage / usine	275.55
5888	Canton de Bedford	Collectes MR -juin	7 644.35

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

5889	Cogeco Connexion inc.		298.72
5890*	Concassage Pelletier inc.	Pierres pour chemins	9 239.86
5891	CT Copieur	Contrat copieur	207.93
5892	Dépanneur Stanbridge East	Garage / usine	43.18
5893*	Excavation Giroux inc.	Transport de pierres	892.65
5894*	FNX Innov	Rues Saxe-Cornell – Academy – River – Maple	8 099.63
5895*	FQM Assurances	Modification de police	329.09
5896	Outillage Rioux G.D.B.	12 Maple – chemins – garage	125.31
5897*	Luke Girard	Abattage d’arbres / Riceburg	2 184.52
5898*	Gérald Giroux	Transport de pierres	2 615.67
5899	Hydro – Québec	Usine – éclairage de rues	2 114.81
5900	Gestim inc.	Inspectrice	3 313.64
5901*	J.A. Beaudoin Construction ltée	13 hres de nivelage et transport pierres	5 531.90
5902*	Motosprt G.L.	Coupe – herbe	119.41
5903*	Vox. Avocat (e) s inc.	Formation inspectrice Rés # 24-06-05	57.49
5904	Postes Canada	Média poste-Biblio	58.35
5905*	Programmation GM inc.	S.I. / rés # 24-06-07	2 025.29
5906	Chauffage P. Gosselin inc.	S.I.	111.02
5907*	Rhicard Excavation & Transport	Transport de pierres	1 733.91
5908	Réseau Biblio	Biblio	5 186.22
5909	Enviro Connexions	Enfouissement MR juin	821.11
5910*	Serre Yvon Larochelle	Fleurs	478.30
5911*	Services financiers Xerox Canada	Paielement de credit bail	1 147.68
5912*	Somavrac C.C.	Abats poussière	11 152.58
5913*	Stanbridge East Sports Association	Remb.dép Chandails de balle	1 462.48
5914*	Tag Canada Inc.	Produits chim. T.E.U .	3 356.12
5915	Telus Mobilité		259.92
5916	Sanibert Inc.	Toilettes portative	625.35
5917*	Transport en vrac Giroux Inc.	Transport de pierres	1 485.19
5918*	Greg Vaughan	Remb.dép /inscrip. congrès rés # 24-03-11	1 138.25
5919*	La Popote de la Région de Bedford	Dons Res # 24-07-07	200.00
5920*	Oasis Santé Mentale Granby et Région	Soutien financier Res # 24-07-08	200.00

RAPPORT DE L'INSPECTRICE DES PERMIS ÉMIS EN JUIN

Dépôt du rapport de l'inspectrice, des permis émis en juin 2024.

**ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES
ET DE SERVICES POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

- CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;
- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement »), lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;
- CONSIDÉRANT QU'** Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;
- CONSIDÉRANT QUE** le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;
- CONSIDÉRANT QUE** ÉEQ a identifié la MRC de Brome-Missisquoi comme l'organisme signataire pour conclure une telle entente;
- CONSIDÉRANT QUE** l'entente-cadre rédigée par ÉEQ exige que l'organisme municipal possède « la compétence relativement au domaine de la gestion des matières recyclables, et ce, pour tout le territoire d'application »;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu à ce que les municipalités locales délèguent à la MRC de Brome-Missisquoi certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial;

- CONSIDÉRANT QUE** toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régie, notamment avec une municipalité régionale de comté, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;
- CONSIDÉRANT QUE** l'année 2025 en sera une de transition et que la délégation de compétence en lien avec les matières résiduelles sera évolutive et que des modulations à la présente entente pourraient être apportées;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Brome-Missisquoi a fait parvenir l'entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables pour commentaires aux municipalités locales et soumis une version ajustée;
- CONSIDÉRANT QUE** les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, afin de conclure l'entente intermunicipale précitée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu :

- Que le conseil de la municipalité de Stanbridge East approuve l'*Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi (l'« Entente »)*.
- Que le conseil autorise et mandate Monsieur Greg Vaughan, maire et Madame Nicole Blinn, directrice général et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité ladite *Entente*;
- Que le conseil nomme à titre de représentant de la municipalité le conseiller Monsieur Marcus Flynn et à titre de substitut le conseiller Monsieur Robert Young pour siéger au sein du comité intermunicipal de ladite Entente et à y participer activement ;
- Que le conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l'Entente, la ressource occupant la fonction de directrice générale au sein de la municipalité;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

24-07-05

OFFRE DE SERVICES- ESPACE MUNI -MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS-APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

- CONSIDÉRANT QUE** les six (6) municipalités du Pôle de Bedford, soit la Ville de Bedford, le Canton de Bedford, Notre-Dame-de-Stanbridge, Saint-Armand, Saint-Ignace de Stanbridge et Stanbridge East souhaite réaliser une démarche conjointement afin de mettre à jour la Politique et les plans d'action quinquennaux des aînés de la région de Bedford (2019-2023);

CONSIDÉRANT QUE comme la démarche précédente, les six municipalités désirent se doter d'une politique et de grandes orientations communes auxquels sera associé un plan d'action spécifique par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une volonté d'avoir une vision d'ensemble, des orientations claires et des plans d'action concrets pour les prochaines années afin de relever les défis actuels et à venir à l'égard des personnes âgées vivant sur le territoire du Pôle de Bedford;

CONSIDÉRANT QUE pour nous accompagner dans nos réflexions et notre démarche, les six (6) municipalités impliquées souhaite obtenir le soutien d'Espace MUNI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu :

- Que le conseil de la municipalité de Stanbridge East approuve l'offre et les coûts de services d'Espace MUNI;
- Que le conseil autorise et mandate Madame Nicole Blinn, directrice général et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité ladite offre.

24-07-06

SERVICES PROFESSIONNELS -INSPECTION ET LOCALISATION DE CONDUITES PLUVIALES SUR LA RUE ACADEMY

Il est proposé par le conseiller Robert Young appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu d'accepter la proposition de l'entreprise ICR Expert, datée le 28 juin 2024 -soumission S-1171 pour l'inspection télévisée de conduite pluviale existant et localisation, selon les termes et conditions dans l'offre de services.

24-07-07

DEMANDE D'APPUI FINANCIER- LA POPOTE DE LA RÉGION DE BEDFORD

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu de contribuer un montant de 200.00 \$ à la Popote de la région de Bedford.

24-07-08

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER -OASIS SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGION- BROMONT ULTRA

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard et résolu que ce conseil verse une contribution de 200.00\$ à l'organisme afin de les appuyer dans leur mission d'offrir un service accessible et de qualité à les familles de la région.

CORRESPONDENCE

- Musée Missisquoi : invitation 5 à 7 pour souligner le 60^e anniversaire du Musée et le 125^e de la Société d'histoire de Missisquoi -vendredi, le 19 juillet 2024
- Sûreté du Québec : Rapport annuel d'activités du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024
- Zone Éco : RIGMBM- Fermeture du site de Zone-Éco- situation d'urgence pour une durée indéterminée.

24-07-09

**DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE
POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu plusieurs demandes d'appui des municipalités du Québec, qui demande une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec
- CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la SQ;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;
- CONSIDÉRANT QUE** le fardeau fiscal des municipalités ne cesse d'accroître;
- CONSIDÉRANT QUE** le taux de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en considération des besoins et capacités financières des municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;
- CONSIDÉRANT QUE** les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu de demander au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge financière imposée aux municipalités pour le financement des services de la Sûreté du Québec et de transmettre la présente résolution aux instances liées.

FERMETURE COMPLÈTE- CHEMIN RICEBURG-10 JUILLET 2024

La directrice générale informe le conseil qu'Hydro Québec devra effectuer des travaux nécessitant la fermeture complète d'un secteur du chemin Riceburg, (près du 148, chemin Riceburg). Début des travaux prévu le mercredi 10 juillet 2024, en cas de pluies, jeudi le 11 juillet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h01.

Nicole Blinn, directrice générale

Greg Vaughan, maire